

TEMOIGNAGES

Témoignage de M.M conciliateur à Pontarlier et Morteau (2000-2025)

En 25 ans de conciliations, au-delà des conflits récurrents nécessitant parfois de très nombreux contacts pour mener à son terme la procédure de conciliation, il y a parfois des situations agréables, lorsque les deux parties se serrent la main à la fin de la réunion de conciliation.

Je me souviens notamment :

➤ De ce jeune homme d'une trentaine d'années arrivant dans ma permanence en pleurs, découragé, démoralisé : il avait signé un contrat avec une entreprise de construction de maisons clés en main dont le siège social était situé à quelques 400 kilomètres du lieu de la construction et depuis 2 ans il attendait de prendre possession des clés de sa maison alors que par trois fois déjà les murs s'étaient écroulés ; sa situation devenait critique entre toutes les démarches administratives, le remboursement de son prêt et la location d'un logement en même temps, plus un conflit familial qui se surajoutait. Au final un protocole d'accord était signé, pour achever la construction et permettre son installation.

➤ D'un sinistre incendie d'une ferme, non réglé par l'assurance depuis huit ans malgré de nombreux intervenants. A force de persévérance pour remonter jusqu'au siège parisien de l'assurance, pour reconstituer les documents, le justiciable a pu obtenir un versement en exécution du contrat.

➤ De la vente d'une maison indivise : les 4 membres de l'indivision n'ayant plus de contact entre eux, la maison ne pouvait être vendue faute d'avoir été vidée de son mobilier, ce qu'aucun d'eux ne voulait assumer. Après plusieurs entretiens téléphoniques avec chaque membre, j'ai réussi à les réunir dans la dite maison, chacun a pu récupérer quelques objets souvenirs et nous avons convenu du principe que chacun devait vider la partie qui lui avait été désignée par le sort dans les huit jours. Le dialogue entre les membres a été apaisé et les engagements respectés.

Parfois, alors même quand le litige n'avait pas abouti à un accord, j'ai trouvé une certaine satisfaction à constater que le dialogue avait été rétabli entre les parties.

Témoignage de Marie-Claude Luddens, conciliatrice de justice dans le Haut-Doubs depuis 2021

« L'activité de conciliatrice de justice que j'exerce depuis le début de ma retraite en 2021 est une excellente façon de se rendre utile à ses concitoyens tout en conservant une activité cérébrale régulière et bénéfique.

Les relations sociales qu'elle engendre font rencontrer des milieux professionnels divers et des comportements peu familiers, toujours source d'enrichissement personnel.

L'entière liberté de s'organiser la rend tout à fait compatible avec une vie culturelle et sportive active.

C'est pourquoi j'apprécie cette mission »